



LES ARTISANS D'ART : DES GENS DE MÉRITE

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'INFORMATION

PHILIPPE HUPPÉ

Le 27 octobre 2021, la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a créé la mission sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art, dont les députés Barbara Bessot-Ballot et Philippe Huppé ont été les rapporteurs.

La mission a eu pour ambition d'appréhender les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur économique des métiers d'art et des métiers d'excellence et de dresser un panorama du secteur.



Ce rapport formule 34 propositions pour contribuer à la réforme du secteur et au rayonnement des métiers d'art.

1. Les métiers d'art au cœur des enjeux du XXI^e siècle

Les entreprises des métiers d'art doivent opérer leur mutation dans le domaine environnemental et des nouvelles technologies.

- Inviter les entreprises du secteur des métiers d'art à accélérer leurs transitions numériques et environnementales en candidatant aux appels à projets 2022, 2023 et 2025 de la stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives.
- Développer massivement les mécanismes de compensation carbone dans les entreprises artisanales et le label « Bas carbone ».
- Introduire dans les marchés publics des critères comprenant des clauses sociales et environnementales : réduction des prélèvements des ressources, actions en faveur du réemploi, intégration de matières recyclées, économie d'énergie et développement des énergies renouvelables.
- Créer un fonds d'accompagnement à la transition écologique pour les métiers d'art et du patrimoine vivant permettant de financer la recherche de matières premières substituables aux matériaux controversés de plus en plus réglementés aujourd'hui utilisés (plomb, cadmium, ivoire).

2. Les métiers d'art, outil d'influence et de rayonnement à l'international

Le rayonnement des métiers d'art français est pluriséculaire. Il constitue depuis longtemps un instrument du "soft power français". Les labels permettent de garantir l'excellence des métiers du secteur et de soutenir leur développement économique et leur rayonnement en France et à l'étranger.

- Créer un groupe d'études consacré aux métiers d'art et au patrimoine vivant à l'Assemblée nationale
- Favoriser le développement du tourisme des savoir-faire afin de diffuser le plus largement possible en France une culture « métiers d'art » et asseoir la position stratégique de la France dans le secteur.
- Lancer une campagne de communication nationale de grande ampleur afin de faire davantage connaître les journées européennes des métiers d'art au grand public.
- Proposer la signature du Président de la République pour l'attribution du label entreprise du patrimoine vivant afin de renforcer le prestige international du label et rétablir la commission nationale des EPV
- Créer un label « métiers d'art d'excellence » à destination des professionnels travaillant seul ou à deux, reconnaissant un savoir-faire exceptionnel, une production locale, respectant des critères de développement durable et la création de pièces uniques dont au moins 70% sont fabriquées en France.

3. Un État engagé

Le rapport plaide pour le développement d'une politique volontariste en faveur des métiers d'art s'appuyant sur une stratégie multidimensionnelle fondée sur une harmonisation de la fiscalité, l'accompagnement des mutations structurelles du secteur et l'appui au rayonnement de ces métiers à l'international.

- Garantir le soutien financier de l'État à un vaste projet de réorganisation du musée de la Cité de la céramique et de ses archives, afin de transformer la Manufacture de Sèvres et le Mobilier national en fers de lance de l'État au soutien des métiers d'art.
- Harmoniser à la baisse le taux de TVA appliqué aux œuvres des professionnels des métiers d'art, indépendamment de leur statut : application d'un taux réduit à 5,5%.
- Pérenniser le crédit d'impôt métiers d'art (CIMA) au-delà du 31 décembre 2023. Rendre éligibles au CIMA les dépenses relatives au temps de création des dirigeants non salariés.
- Maintenir les taxes affectées destinées au financement des comités professionnels de développement économique.
- Créer un crédit d'impôt « Fabriqué en France » reposant sur un cahier des charges exigeant : minimum de 70 % de matières premières d'origine France et ensemble des étapes de fabrication réalisées en France.
- Mettre en œuvre un taux réduit de TVA pour les activités artisanales qui exercent dans la réparation afin de limiter les effets de la surconsommation.
- Retravailler la table de concordance entre les métiers d'art et les codes NAFA afin de préciser certains codes, et faire officialiser cette table de concordance par les tutelles afin que tous les services instructeurs puissent en prendre connaissance et s'appuyer sur cette référence.

4. Des collectivités impliquées

Le rapport plaide pour un soutien actif en faveur des collectivités engagées dans leur soutien à l'installation des professionnels des métiers d'art.

- Créer un fonds de soutien aux collectivités territoriales engagées dans des commandes publiques à destination des métiers d'art ou dans une politique d'installation de ces métiers en centre-ville.
- Proposer l'exonération totale ou partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux collectivités territoriales louant des locaux commerciaux en centre-ville à prix très réduit aux artisans d'art.
- Après réalisation d'une étude sur les effets économiques et financiers de l'extinction du FISAC, créer un nouveau fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce de proximité.
- Désigner un chargé de mission métiers d'art dans chaque grande région.



5. L'INMA, un opérateur au service des métiers d'art

Les rapporteurs appellent à développer une véritable politique publique avec un opérateur étatique fort chargé de la conception et l'exécution de la politique publique des métiers d'art.

- Élaborer une liste des métiers d'art en péril, dont la gestion serait confiée à l'INMA.
- Terminer la réorganisation de l'INMA en transformant l'association en groupement d'intérêt économique (GIE) afin d'en faire un véritable « bras armé de l'État » au service des métiers d'art.
- Actualiser et moderniser l'annuaire des métiers d'art de l'INMA, en lien avec le réseau consulaire des chambres de métiers et de l'artisanat, et le porter au niveau européen.
- Renforcer et sanctuariser le budget de l'INMA, en revenant sur les baisses de subventions programmées. Prévoir une enveloppe annuelle de 150 000 euros dans le budget afin de développer les actions à l'international.
- Affirmer le rôle de l'INMA pour accompagner les porteurs de projet « Indications géographiques » pour l'artisanat d'art et accroître la visibilité nationale et européenne de ce label.
- Sous l'égide de l'INMA, des deux ministères de tutelle et du ministère des affaires étrangères, organiser une campagne de communication d'envergure au soutien du secteur « métiers d'art ».

6. La formation et l'apprentissage, vecteurs de mérite

Le rapport montre la nécessité de relever le défi de la formation et de l'apprentissage, qui sont dans notre société au cœur de la méritocratie républicaine.

- Associer systématiquement les professionnels des métiers d'art à la construction des référentiels de certification de formation et à l'élaboration des nouveaux diplômes de l'éducation nationale.
- Favoriser autant que possible la mise en réseau des formations métiers d'art au sein d'écosystèmes mixtes (écoles, entreprises, institutions culturelles et de recherche), afin d'accroître leur visibilité nationale et internationale.
- Augmenter le temps de sensibilisation des jeunes élèves aux métiers d'art, en renforçant la dimension « métiers d'art » de l'éducation artistique et culturelle.
- Instaurer une obligation de maintien des formations à très petits flux.

7. L'installation et la transmission

Dans ce secteur d'excellence et de gestes, la transmission est un enjeu crucial de préservation de ces métiers et savoir-faire.

- Favoriser l'installation des jeunes artisans d'art via la création d'une aide « Entreprise du patrimoine naissant » inspirée du dispositif idoine existant pour les jeunes agriculteurs.
- Permettre aux Maîtres d'art de former plusieurs élèves consécutivement.
- Entreprendre un chantier de numérisation des gestes rares des artisans d'art, afin d'alimenter un répertoire numérique
- Consolider la visibilité des métiers d'art dans le réseau consulaire des chambres de métiers et de l'artisanat, en formant davantage les équipes aux besoins et spécificités du secteur.

